



BELGIQUE-BELGIE
P.P.
7140 MORLANWELZ 1
6/69683
P.912287

Association de la laïcité
Morlanwelz

LE COURRIER LAÏQUE
N°137 septembre 2015

C'est la rentrée !



6 septembre
**Concert « duo Douyez »
et dîner**



17 septembre
**Ciné-club
« 12 Years a Slave »**

Page 9



20 septembre
**Activité
exceptionnelle**

Page 18



Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26



Dans ce numéro

Dimanche 6 septembre à 11 h : concert "Duo Douyez" et dîner de rentrée	P. 3
Après nos activités de juin et juillet derniers	p. 5
Juste un petit mot... pour le dire, te dire, vous dire...	P. 8
Jeudi 17 septembre : ciné-débat "12 years a Slave" de Steve Mc Queen	p.9
Parrainage laïque	p.11
Rites, rituels, parrainage laïque... et baptême	p.12
Le pompier ou le terroriste ?	p.16
Lundi 14 septembre : cours d'italien	
Dimanche 20 septembre : journée sans voiture à Morlanwelz 25 jeux en bois géants installés face à la Maison de la Laïcité - Petite restauration	p.18
Jeudi 17 septembre : atelier d'art floral	p.19
Lundis 14 et 21 septembre : atelier d'aquarelle	p.19
Loi sur l'enfant mort-né : c'est plus grave qu'on ne le pensait	p.20
Découvrez le restaurant " Au Gingko d'Or"	p.22
Nos activités d'octobre : à vos agendas	p.23
Lundi 28 septembre : " Les Lundis du Préau" 12h30 - repas mensuel 14h15 - Projection" vie de famille et carrière peu ordinaire"	p.24

Bureau : Paola Esposito – 064/ 44 23 26
Contact Président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96
Adresse mail : yvnicaise41@gmail.com
Site internet : www.morlanwelzlaicite.be
Compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895

ATTENTION

L'adresse mail de la Maison de la Laïcité a changé.

La nouvelle adresse est:

laicite.mlz@hotmail.com

*Suivez ceux qui cherchent la vérité, mais fuyez ceux
qui disent l'avoir trouvée.*

Vaclav Havel



**Dimanche 6 septembre
à 11 heures
concert et dîner de rentrée**



UN CONCERT : le cadeau de rentrée de la Maison de la Laïcité

Pour cette rentrée de septembre et pour vous remercier de votre fidélité à nos activités, notre conseil d'administration offre un concert par le Duo Douyez aux participants à notre repas qui suivra.



Jugez plutôt

Olivier, à l'accordéon et Loris, au violon, entreprennent depuis 2014, une nouvelle aventure musicale et explorent, avec curiosité, de nouveaux genres musicaux.

Le répertoire éclectique de ce talentueux duo, père-fils, se compose, entre autres, de musiques hongroises, russes, classiques ou contemporaines. Ils abordent avec plaisir Galliano ou Piazzolla et étoffent l'inventaire de leurs partitions, comme des voyageurs collectionnent des souvenirs de paysages.

Ce concert sera suivi de notre dîner de rentrée.

Conditions de participation : aucune car notre CA atteste que vous avez tous réussi vos examens de fin d'année avec succès !

Minerval : 25 € - concert offert et dîner de rentrée

Menu et modalités de réservation en page suivante

**Attention : il s'agit d'un concert et non
d'une animation musicale.**

Soyez donc présent à 11 heures afin d'être à votre place et de ne pas déranger durant cette partie musicale qui précède le dîner.

Dimanche 6 septembre
Concert et dîner de rentrée

11 heures : concert du Duo Douyez
(offert)

MENU

Velouté aux carottes Maya

Rôti Orloff

Princesses - pommes de terre nature

Fromage

Melon glacé et sa garniture

Café

Réservation et paiement indispensables jusqu'au
mercredi 2 septembre.

Le paiement fait office de réservation

Compte n° BE76 0682 1971 1895 ou directement à notre bureau
Mentionner : nom + nombre de personnes

Après nos activités de juin et juillet dernier

"Les Lundis du Préau" du 15 juin avec "Les Walloneûs du Sablon"



Il est de coutume de relater, par quelques mots et photos, les principales activités qui se sont déroulées dans notre maison.

Après avoir dégusté le couscous préparé par l'équipe de notre conseil d'administration, c'est avec un plaisir renouvelé depuis plusieurs années que nous avons invité et écouté la troupe de Lily Faes.

Ses parodies, poèmes et chansons nous

ont permis d'apprécier l'humour de la langue wallonne de la région du Centre qui continue à vivre grâce à cette sympathique troupe.



Vendredi 19 juin: "La Laïcité en Italie" Plus qu'une conférence, une découverte !



Si les divers médias nous apportent des informations sur l'actualité italienne en général, ils ne nous parlent pas des difficultés d'exister en tant que laïque ou athée dans ce pays, de leur vie quotidienne dans un Etat qui reste dominé par le cléricalisme d'un Etat dans l'Etat : le Vatican. Les analyses et commentaires ne furent pas

seulement développés par Carlo Caldarini, sociologue et socio-économiste - conférencier prévu - mais aussi par Nicoletta Casano, Docteure en Histoire de l'ULB, Andrea Albertazzi, Diplômé en Droit de l'Université de Bologne et Yves Ramaekers, ancien journaliste.

De nombreux sujets furent abordés : l'évolution historique d'un Etat au départ laïque et areligieux, le rôle du fascisme et le retour en grâce de l'Eglise, le mariage concordataire et ses conséquences, les médecins face à l'avortement ou à l'euthanasie, la religion dans l'enseignement public, les crucifix omniprésents dans les lieux publics, les tribunaux, ...

Cette conférence parsemée de nombreuses questions s'est clôturée par la présentation Président d'ALBI - L'Association Laïque Belgo-italienne par son Président, Luccio Pisano.

En bref, une conférence qu'une Maison de la Laïcité se devait de mettre au programme de ses activités.



Les vacances de "Les Lundis du Préau" du 27 juillet Superbe Paella et animation joyeuse et mouvementée



à savourer une paella
traiteur avait préparée.

Pour la quatrième année consécutive, nous organisons un "Les Lundis du Préau" durant le mois de juillet, répondant ainsi à la demande de plusieurs de nos membres qui trouvent longuet d'attendre septembre pour reprendre nos activités.

Nous étions près de 60 membres et quelques sympathisants



Et ensuite l'animation !!!

Mimie Lemoine nous convia à la découverte de noms de rues de notre entité choisis parmi des personnages au passé glorieux, parfois ignoré, notre président et son épouse Dominique Patte poursuivirent l'animation par une série de



recherches d'autres personnages, de déchiffrement d'un rêve imaginaire, de découverte d'œuvres classiques à travers des versions jazz ainsi qu'un sketch humoristique de leur cru sur les difficultés d'une personne du 3ème âge voulant s'initier à l'informatique !

Un après-midi ludique où deux équipes se sont affrontées dans la gaieté, la contestation de l'arbitrage, les rires mais aussi où les connaissances historiques et

sociétales étaient présentes. La Laïcité : c'est aussi de la culture!



L'avis unanime
des participants:
A L'ANNEE
PROCHAINE



Juste « un petit mot »...pour le dire, te dire, vous dire...

Un petit mot, un grand mot
des mots, toujours des mots, les mêmes mots, rien que des mots
mais c'est quoi un mot ?

Un mot doux que l'on susurre tendrement à l'oreille ?

Un petit mot agressif, insultant, menaçant ?

Un mot rempli de sous-entendus ?

Un petit mot que l'on écoute par politesse ?

Un petit mot écrit à la va-vite

que l'on accole à une vitre,
à la porte d'entrée pour avertir de son absence,
pour signaler la consommation de gaz, d'électricité ?
un petit mot pour avertir que la sonnette est en panne ?

Un petit mot pour ouvrir la cage aux oiseaux
et le regarder s'envoler : c'est si beau !

Un mot bleu, plus bleu que tes yeux

Un mot rouge comme la Place Rouge

Un mot vert, « j'espère »

Un mot cousu de fil blanc

Un mot jaune couleur canari

ou un mot brun tel l'embrun

un mot noir encre de Chine

ou encore

Un mot arc-en-ciel couleur de miel

Un mot couleur éternité,

Un mot couleur amitié,

et, en quelle couleur,

la Solidarité, la Fraternité... la Liberté, la Paix ?

Des mots pour le dire, mais pour dire quoi ?

L'écoute-t-on réellement ce mot ?

avec émoi, par politesse, par ennui,

parce qu'il faut bien...

Je te dirai des mots doux

des mots qui rendent fous

des mots qui deviennent des maux ou des caresses, c'est selon

mais les mots sont-ils nécessaires pour dire à quelqu'un combien on l'aime,

combien on l'apprécie,

Aussi, je n'utiliserai que peu de mots de toutes les couleurs

que l'on dit avec les yeux

pour vous déclarer : BIENVENUE !

Annette Tilmant

CINÉ-DÉBAT

le cinéma des résistances

Jeudi 17 septembre à 20 heures



12 YEARS A SLAVE

un film de Steve McQueen

(USA 2014)

Nommé meilleur film aux Oscars 2014 et au British Academy Film Award 2014.

"12 Years a Slave" est inspiré d'une histoire vraie. Il est en effet adapté des mémoires de Solomon Northup, kidnappé alors qu'il était un homme libre et soumis à l'esclavage. Nous sommes aux Etats-Unis, quelques années avant la guerre de Sécession.

Face à la cruauté d'un propriétaire de plantation de coton, Solomon se bat pour rester en vie et garder sa dignité. Douze ans plus tard, il va croiser un abolitionniste canadien et cette rencontre va changer sa vie...

Un film d'époque tourné dans des décors superbes qui retranscrit avec émotion l'effroyable traitement fait aux "noirs".

"Le réalisateur a voulu montrer l'esclavage tel qu'il aliène d'abord le corps d'un homme, c'est-à-dire tel qu'il le prive de liberté, tel qu'il le stigmatise, tel qu'il l'humilie, tel qu'il le déchoit, en un mot, de son humanité" (Le Monde).

P.A.F. : 4 € - Article 27

(abonnement 5 séances : 16 €)

une boisson est offerte après le débat

Une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz
Avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme - Secteur Education
permanente et Jeunesse.

Informations : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

VOITURAGE gratuit pour les habitants de Morlanwelz : inscription deux jours
avant la projection 64/44.23.26.

Parrainage laïque



Le 20 juin dernier, nous avons organisé, en collaboration avec les parents, le parrainage laïque de Shelsy LERMINIEAU, née le 10 juin 2014.

Les parents de Shelsy, Monsieur Alain LERMINIEAU et Madame Sandy REMS avaient choisi Olivier SAINT et Caroline REMS, respectivement comme parrain et marraine de leur enfant.

Les parents, la famille et les amis nous ont exprimé leur satisfaction, cette cérémonie correspondait à leurs attentes.

Pour certains, ce fut aussi un étonnement et une découverte positive, autant pour le déroulement de la cérémonie, pour son contenu, sa convivialité que pour sa portée symbolique et d'ajouter que nous n'informions pas suffisamment le public de l'existence de nos "baptêmes" (mot utilisé par une personne ne connaissant pas notre parrainage).

Nous avons bien entendu répondu que le mot "baptême" n'était pas approprié à un parrainage car nous ne demandons pas un serment d'engagement à une quelconque croyance religieuse. Ce n'est pas plus une cérémonie "effaçant le péché originel".



Néanmoins, ces quelques commentaires nous incitent à préciser ou rappeler , dans quelques articles, nos diverses cérémonies qu'il faut considérer comme des rites de passages qui visent à marquer, **pour ceux qui le souhaitent**, des étapes de la vie, de la naissance à la mort de l'Homme.

Le premier sera consacré au parrainage laïque.

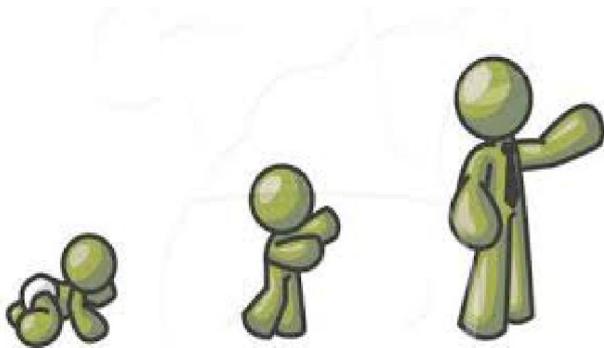
Yvan Nicaise

Rites, rituels, parrainage laïque... et baptême

Le rite peut être défini comme l'ensemble des règles fixant le déroulement d'un cérémonial quelconque (pas seulement dans une église ou une communauté religieuse).

Il faut différencier le rite de passage du rite initiatique.¹

Le rite de passage est un **rite** marquant le changement de statut social ou sexuel d'un individu, le plus généralement la puberté sociale mais aussi pour d'autres événements comme la naissance ou la ménopause. Il marque une étape dans la vie d'un individu (la mort étant l'ultime changement. ndlr).



Le rituel se matérialise le plus souvent par une cérémonie ou des épreuves diverses. Tout espace peut devenir lieu de manifestation et d'organisation d'un rituel. Le rite est aussi la définition d'un temps différent d'un temps ordinaire, un temps suspendu où l'ordinaire se réorganise et se remet en place.

Le rite d'initiation marque l'incorporation d'un individu dans un groupe social ou religieux.

Le premier touche indistinctement tous les individus tandis que le second les sélectionne.

Les rites permettent de lier l'individu à un groupe mais aussi de structurer sa vie en étapes précises qui lui permettent d'avoir une perception apaisante de la condition mortelle de l'homme. Il s'agit de « fictions collectives qui ont pour but d'ordonner la nature »². En cela, ils participent à la symbolisation du monde pour le rendre plus familier, d'où leur caractère pacifiant et soulageant. Ce phénomène est donc un enjeu important pour l'individu, pour la relation entre l'individu et le groupe et pour la cohésion du groupe.

Pour les laïques, nous définissons le rituel de parrainage en ces termes:

"Le parrainage laïque est une étape, un premier jalon qui marque, après la naissance, le chemin que les parents, la marraine et le parrain veulent ouvrir à l'enfant."

C'est le premier rituel de passage auquel suivra l'entrée dans l'adolescence puis dans la vie adulte.

Depuis la nuit des temps, toutes les civilisations, en fonction de leurs convictions ou de leurs coutumes, ont célébré ces étapes de la vie puis de la mort.

C'est dans une communion d'idées et de sentiments que les hommes se trouvent et grandissent."

Baptême et parrainage: ce qui nous différencie

Nous ne parlerons pas de l'utilisation du mot baptême dans le mode profane - baptême de l'air, baptême étudiant, totemisation scoute, ... - mais du baptême catholique qui, pendant des centaines d'années, fut considéré comme une cérémonie incontournable, notamment en Belgique, soit par conviction chrétienne, soit par tradition, soit par "on ne sait jamais!".

Afin de bien marquer ce qui différencie un parrainage laïque d'un baptême, voici quelques phrases extraites d'un de nos rituels mises en parallèle avec le rituel religieux généralement utilisé.

Nos sources : le site catho.be, le site officiel de l'Eglise catholique belge

Parrainage laïque

Lorsque nous nous adressons aux parents, nous leur disons :

Cette cérémonie procède de votre volonté d'élever votre enfant dans le cadre de vos préoccupations philosophiques dont la liberté de conscience est un des fondements.

Nous devons nous interdire de peser sur leur libre décision : une conviction mûrement réfléchie doit se former en eux. Il serait malhonnête de vouloir asservir leurs jeunes intelligences, de tenter de séduire leurs jeunes cœurs.

Lors d'un baptême, le prêtre dit :

Vous demandez le baptême pour votre enfant. Vous devrez l'éduquer dans la foi, et lui apprendre à garder les commandements, pour qu'il aime Dieu et son prochain comme le Christ nous l'a enseigné. Êtes-vous conscients de cela ?

Parrainage laïque

Lorsque nous nous adressons aux parrains et marraines, nous leur disons :

Vous n'exercerez sur (nom de l'enfant) aucune entrave à sa liberté de connaître et de juger. Et il en sera ainsi aujourd'hui comme demain.

Par la cérémonie laïque d'aujourd'hui, vous voulez simplement dire que vous serez présents pour guider ses pas dans la vie, pour étendre sur (nom de l'enfant) votre amour et veiller à son bonheur.

Comme la maman et le papa, vous – Marraine et Parrain – veillerez à garantir la liberté de l'esprit. Qu'un jour, (nom de l'enfant) décide d'être de ceux qui luttent pour assurer aux hommes plus de justice et de liberté.

Nous n'interrogeons pas les parrains et marraines sur leurs convictions religieuses ou philosophiques, faisant ainsi totale confiance au respect du serment qui leur sera demandé ainsi qu'au choix de ces personnes par les parents de l'enfant.

Lors d'un baptême, le prêtre dit :

Et vous, qui avez accepté d'être le parrain et la marraine de (nom de l'enfant), vous devrez aider ses parents à exercer leur responsabilité. Êtes-vous disposés à le faire?

Et le site www.catho.be (site officiel de l'église catholique belge) précise que : *Le parrain et la marraine sont les témoins de la communauté. Ils doivent être des chrétiens convaincus et avoir été eux-mêmes baptisés et confirmés. Le seul critère des liens de parenté ou d'amitié ne suffit donc pas pour les choisir. Ils sont avec les parents appelés à soutenir la foi du baptisé, tout au long de sa vie nouvelle, par leur exemple et leurs conseils.*

Parrainage laïque

Et au moment du serment, nous demandons aux parents :

Madame, Monsieur, admettez-vous ces principes de vie et acceptez-vous de prendre l'engagement d'élever - nom de l'enfant - en lui donnant pour guide la raison et sa conscience ?

Tandis qu'aux parrains et marraines, nous demandons l'engagement suivant :

Je m'engage, à développer (nom de l'enfant) les qualités morales, humaines et civiques qui feront de lui (d'elle) un être dévoué au progrès de l'humanité et animé de sentiments de fraternité, de tolérance et de solidarité à l'égard de ses semblables.

Je m'engage enfin à l'aider dans la recherche de son accomplissement en tant qu'être sage, digne, libre et responsable ».

Lors du baptême, le prêtre dit :

La communauté chrétienne t'accueille avec joie. En son nom, je te marque de la croix, le signe du Christ, notre Sauveur. Et vous, ses parents (son parrain et sa marraine), vous le marquerez après moi du signe de la croix.

Et le site www.catho.be précise que :

Ce choix de Dieu est définitif quoi qu'il arrive. Définitivement le nouvel élu est marqué par la victoire de Dieu. Il n'est plus - en dernier ressort - au pouvoir du mal. Il est l'ami de Dieu.

Le site www.catho.be précise également que :

Baptême vient d'un verbe grec qui signifie « plonger, immerger ».

L'eau purifie et symbolise la vie

Pour les catholiques, être baptisé, c'est être plongé dans la mort et la résurrection du Christ.

Le baptême est le sacrement de la naissance à la vie chrétienne.

Dans un parrainage laïque, aucune effusion d'eau sur sa tête de l'enfant, Donc pas de "baptême laïque" mais un parrainage dont le rituel correspond aux conceptions de vie des laïques.

D'ailleurs, dans un poème que nous lisons lors de la cérémonie, un des vers marque bien la différence :

On n'a pas, sur ton front, répandu quelque pluie

Pour effacer le sceau d'une ancienne infamie :

Tu n'es pas né impur ! Tu es enfant d'Amour !

Ton chemin de justice est droit et sans détour !

Nous t'avons reconnu libre dès ta naissance,

Ton seul juge plus tard sera ta conscience

L'avenir t'appartient...Fais-en bon usage

Résiste aux oppressions... Méfie-toi des Mirages !

Que ton premier couplet chante la Liberté !

Que ton premier devoir s'appelle Tolérance !

Que ton rêve incessant soit la Fraternité !

Tu portes en toi, enfant, toutes nos espérances

(Poème de Roger Mausen)

Comparaison ne signifie pas dénigrement

Philosophiquement, la laïcité est avant tout la liberté de penser et d'agir selon sa conscience, sans s'aligner sur une doctrine, un dogme ou une croyance. Elle encourage une conception de vie qui s'inspire de l'expérience humaine et des acquis de la science. Elle privilégie la raison sur la croyance.

Les différentes religions partagent d'autres conceptions, dont certaines sont parfaitement respectables et parfois communes aux nôtres, mais leurs cérémonies et leurs rituels sont différents car adaptés à des croyances que nous ne partageons pas.

**Que chacun choisisse la cérémonie qui correspond à ses convictions profondes en âme et conscience...
ou en liberté de penser et d'agir
selon sa conscience**

Yvan Nicaise

Sources : 1 Wikipedia - 2 Le journal des psychologues n°320" Madlen Sell

Le pompier ou le terroriste ?

Le 28 juin dernier, Eric Emmanuel Schmitt publiait sur le Blog HUST POST un billet qui, en fonction de l'actualité qui, malheureusement, ne devient plus une exception, mérite notre réflexion.

Nous le publions in extenso.

Yvan Nicaise



Je viens de passer deux jours quasi muet, abasourdi par les violences terroristes qui ont frappé des innocents en France et en Tunisie. De nouvelles étapes dans l'horreur viennent, dans les deux cas, d'être franchies: une décapitation sur le sol hexagonal, une fusillade sur une plage paisible. Ne croyons pas que cela cessera là: le mimétisme va jouer, ces cruautés prendront des dimensions vertigineuses.

Un détail m'inquiète: la publicité que les médias font aux criminels. Elle a d'infinis effets pervers. Si la célébrité représente l'une des formes de la réussite contemporaine -"chacun cherche son quart d'heure de gloire"-, les médias décernent une sorte de légion d'honneur aux terroristes. Ils les font entrer au Panthéon des criminels, sans se rendre compte que, pour certains, c'est le Panthéon des martyrs. Effet pervers...

Privilégier le spectaculaire, le sensationnel, c'est privilégier la violence. On nous fait entendre l'arbre qui tombe, pas la forêt qui pousse. On donne du bruit au bruit. On fait silence sur l'essentiel.

Consacrer du temps, de l'antenne, des mots, de la place, aux criminels, c'est certes tenter de comprendre, mais c'est aussi inverser les valeurs. Je voudrais qu'on me parle des héros du bien, pas des héros du mal. Je voudrais qu'on me parle du pompier qui s'est jeté sur Yassin Salhi et l'a neutralisé.



Imaginez la scène : le terroriste vient d'accrocher au grillage la tête de sa victime et ouvre des bouteilles d'acétone pour faire sauter l'usine en hurlant des paroles de haine. Le pompier se jette sur lui et, aux poings, l'arrête, le domine puis le livre aux forces de l'ordre.

Si vous n'avez pas le courage de le faire alors faites le sans courage !

G&W

Non seulement ce pompier du SDIS38 a sauvé des centaines de vies, mais il a aussi sauvé une idée de l'homme: l'humaniste qui met sa force au service des autres et du bien commun. Grâce à lui, la bonté n'est pas morte. J'aimerais qu'on le célèbre davantage que le criminel.

Ce pompier se repose chez lui, choqué, blessé, nous dit-on. Par prudence, on maintient son anonymat. Merci à lui. Pour continuer à vouloir

vivre dans ce monde, pour en avoir le courage, la foi et l'envie, j'ai besoin de penser à lui. Merci d'exister.

Eric Emmanuel Schmitt

Lundi 14 septembre : reprise des cours d'italien

Le cours d'italien à l'attention d'un public adolescent et adulte organisé par l'association « Vincenzo Bellini » de Morlanwelz est ouvert à toute personne souhaitant se familiariser à la pratique de cette langue afin de mieux appréhender la culture et les traditions italiennes. Animé par Madame Sophie MATHIEU, Professeur à l'athénée provincial de Morlanwelz, il se déroule de 17h00 à 18h30.

Dimanche 20 septembre

Morlanwelz sans voiture

Dans toute l'Europe, à la même période, s'organise la *Semaine de la mobilité*. Une semaine pour apprendre à connaître et utiliser les moyens alternatifs à l'usage de la voiture en ville : train, vélo, tram, bus, patins.

Le point fort de cette Semaine sera le *Dimanche sans voiture*, organisé le 20 septembre 2015 et la commune de Morlanwelz y participe.

Le *Dimanche sans voiture* sera d'application pour tous. A l'exception des taxis, transports en commun, cars de voyage, services d'aide, des forces de l'ordre et des personnes munies d'un laissez-passer.

Nous avons décidé d'y participer, à notre manière, en faisant appel à une activité artisanale présentée par "La compagnie".

25 jeux en bois géants seront installés face à la Maison de la Laïcité
De 11 à 15 heures, jeunes et moins jeunes pourront gratuitement
découvrir et participer à cette activité.



Un animateur sera présent pour expliquer les règles et fonctionnement.

Ce sera aussi l'occasion, pour la population, de découvrir notre maison, de **prendre l'apéro ou de déguster les bières** - LA HIC ambrée ou mirabelle - et pour nos membres de se retrouver une fois de plus.

Une **petite restauration** sera également possible.

**En cas de pluie, cette activité se déroulera dans notre salle
au rez-de-chaussée.**

Le 20 septembre, la rue est à vous

Profitez-en !

Jeudis 17 septembre : atelier d'art floral



La dernière activité de juin dernier s'est terminée par la réalisation de très beaux montages et par le drink de prévacances.

Le mois de septembre marquera le début d'un nouveau cycle .

Notre atelier adopte les mêmes modes et périodes de fonctionnement : de 10 à 12 h et de 13 à 15 h selon le groupe qui ne peut dépasser 12 à 15 personnes afin de donner des conseils et astuces

de réalisation, de distribuer les fleurs et les décorations. Votre participation est de 13 € : fleurs, et café compris.

N'hésitez-pas à contacter notre bureau pour vous inscrire en fonction des places disponibles.

Prochaines dates : 1er, 15 et 29 octobre.

Marie-Christine Cuchet

Lundis 14 et 21 septembre : atelier d'aquarelle



C'est la rentrée pour l'atelier d'aquarelle, mais dans la réalité, le plaisir de peindre dans une ambiance conviviale ne fut pas vraiment interrompu, car de nombreux participants se sont réunis deux fois durant les vacances d'été.

Si vous souhaitez vous initier à l'aquarelle, venez assister à l'une de nos séances. Vous pourrez ensuite vous y inscrire sachant que le groupe ne peut dépasser 12 à 15 personnes au

maximum afin que chacun puisse bénéficier de conseils... et de place.

La participation reste fixée à 6 €, papier, café et la petite friandise.

Prochaines dates : 5 et 19 octobre.

Anne-Marie André



**Loi sur l'enfant mort-né:
C'est plus grave que ce que l'on
pensait!**

Non, les craintes du CAL exprimées dans la lettre ouverte du président Henri Barthomeeusen jeudi 4 juin 2015 ne sont pas, n'en déplaise à nos détracteurs, des fantasmes!

Oui, le projet du CD&V est bien de détricoter la loi sur l'avortement!

En témoigne l'amendement discrètement déposé le 6 mai dernier par ce même CD&V, qui supprime carrément la notion d'"enfant né sans vie" et prévoit de délivrer, plutôt qu'un acte de décès présenté comme "trop difficile à supporter pour les parents", un "acte de naissance" pour toute grossesse non aboutie.

Selon l'amendement, la délivrance par l'état-civil d'un acte de naissance serait obligatoire dès 140 jours de grossesse (20 semaines, soit la moitié de la durée normale), et facultatif avant 140 jours, et cela **sans délai minimal**.

Cela signifie que, quelle que soit la durée de la grossesse, dès le premier jour, une fausse couche donnera lieu à la délivrance d'un acte de naissance, avec possibilité de donner un nom de famille à un embryon.

Le tour de passe-passe est habile mais cousu de fil blanc : le texte de l'amendement l'écrit en toutes lettres, "l'acte de naissance reconnaît la grossesse". La suppression de la déclaration d'enfant né sans vie au profit d'un véritable acte de naissance entraîne la disparition de la différence entre embryon, foetus et enfant mort-né.

En conséquence, une fausse-couche devient une naissance; il restera un seul pas à franchir pour interdire l'avortement au nom de ce droit de "l'enfant" à la vie.

Quant à l'argument avancé par le CD&V selon lequel l'acte de décès procurerait une souffrance supplémentaire aux parents, il ne tient pas la route, car cet acte de décès devra de toute façon être délivré.

Cette nouvelle proposition de loi CD&V est à ce point provocatrice qu'elle pose dès lors une autre question: ne s'agirait-il pas d'un texte "repoussoir" visant à rendre plus acceptables les projets de lois actuellement sur la table dont nous avons, par voie de presse, dénoncé les dérives potentielles?



Le CAL demande que la révision des lois sur l'enfant né sans vie, prévue dans la déclaration de politique générale du gouvernement, soit menée dans le cadre d'un vaste débat parlementaire assorti de l'audition des différents acteurs de terrain et que les textes soient communiqués pour avis à la

Commission santé.

Pour le CAL, toute proposition donnant un quelconque statut civil à un foetus non viable, risque in fine d'aboutir à l'octroi d'une personnalité juridique au foetus (et même à un embryon).

Ce statut de personne accordé au foetus rendra de facto impossible l'acte d'avortement.

C'est pourquoi le CAL, fidèle aux valeurs qu'il défend, continuera à alerter la société civile et les mandataires politiques sur les menaces qui pèsent désormais sur les droits des femmes en Belgique.

Source: Centre d'Action laïque (08.06.2015)

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.

Malheureusement, le subside provincial est fortement diminué.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous et nous veillons à maintenir la participation au prix le plus juste.

Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.



Découvrez le restaurant "Au Ginkgo d'Or"



Pourquoi faire la publicité d'un restaurant ?

Parce que ce restaurant n'est pas un restaurant ordinaire; il s'agit d'un restaurant coopératif agréé entreprise solidaire participant à l'économie circulaire et durable.

Il adhère à l'association Slow Food fondée en 1989 pour contrer le phénomène du fast food et de la fast life, en réaction à la disparition des traditions alimentaires locales, et afin d'encourager les citoyens à prendre conscience de leur nourriture, de sa provenance, de son goût, et de la façon dont nos choix alimentaires affectent le reste du monde.

De plus, il est engagé dans une démarche de développement durable en se fournissant en électricité à Enercoop qui est le seul fournisseur d'électricité coopératif à s'approvisionner directement et à 100% auprès de producteurs d'énergie renouvelable : solaire, éolienne, hydraulique et biogaz.



Et enfin, ce restaurant a pu être ouvert grâce à COOP-ERE, société coopérative Européenne créée à l'initiative de notre Fédération des Maisons de la Laïcité (FdML) et de l'union des Familles laïques françaises (UFAL), coopérative qui a été pensée pour défendre la **solidarité et les valeurs du mouvement laïque en Europe** en cohérence avec les

principes de l'économie sociale et du mouvement coopératif.

Le personnel de ce restaurant comprend, notamment, des travailleurs en recherche d'emplois suite à des restructurations ou fermetures d'établissements.

Où se trouve le restaurant « Au Ginkgo d'Or »?

Il se trouve à deux pas de la Chaussée Brunehaut qui sépare la France et la Belgique depuis le « Traité des limites » de 1820. Gognies-Chaussée (Fr) et

Gœgnies-Chaussée en (Be) sont les villages idéaux pour un restaurant qui sert des plats conçus avec des produits frais de saison provenant de producteurs situés 150 kms maximum à la ronde. Les plats sont fortement enracinés dans le terroir de l'Avesnois avec une influence « Ch'ti, picarde et wallonne ». Un grill au feu de bois encourage la dégustation des viandes "élevées" dans la région.

Vous trouverez aussi la bière « La Hic » ambrée et blanche-mirabelle et des vins en majorité issus de l'agriculture biologique.

Situation et jours d'ouverture

1, place de la République 59600 Gognies Chaussée. Tél : 03 27 67 91 04

Horaires : Mardi au Jeudi : 10:00 à 22:00 Vendredi : 10:00 à 00:00

Samedi, Dimanche : 10:00 à 22:00

Cartes et menus sur le site : <http://www.ginkgodor.fr>



A vos agendas

Vendredi 2 octobre à 19h30

Conférence - débat avec projection " Le paganisme des cathédrales" par Jules Boulard, écrivain. Entrée : 3 €

Vendredi 16 octobre à 19h

Vernissage de l'exposition "aquarelle" des participants à notre atelier des lundis. Verre de l'amitié

Lundi 19 octobre à 12h30 : Repas "Les lundis du Préau"

A 14h15 : Conférence : "La céramique : art et technique" par Lysiane Patte, artisane céramiste. Goûter.

Samedi 24 octobre à 17h

"Tirailleurs sénégalais " Pièce de théâtre dans le cadre des commémorations de la guerre 14-18.

Cette pièce entremêle faits historiques, émotion et humour pour aborder la participation des Africains dans la première guerre mondiale.

Ils venaient sauver leur "Mère patrie" et n'avaient, jusqu'alors, jamais quitté leur village. Une étonnante rencontre entre Blancs et Noirs.

Entrée : 7 € (**réservation ouverte dès maintenant moyennant paiement**)

Lundi 28 septembre à 14h15
« Les Lundis du Préau » présente
**"Vie de famille et carrière peu ordinaire :
pas toujours simple"**

Nous vous proposons une projection sur le thème de la famille dans laquelle nous verrons que combiner vie de famille, travail et carrière est parfois bien difficile pour un enfant doué de qualité musicale prometteuse. Ce sujet est traité avec humour et sensibilité.

Participation: goûter 3 €, café compris

Cet après-midi sera précédé, à 12h30, du repas mensuel pour ceux qui le souhaitent.



Menu

**Gratin de jambon et chou-fleur
Penne au fromage**

Dessert - café

14 €

Réservation : jusqu'au mercredi 23 septembre auprès de Paola (064/442326).

Confirmation par paiement en nos locaux ou par versement au compte n° BE76 0682 1971 1895

Le paiement vaut réservation

Le Courrier Laïque

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise

Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)